



CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-475

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Frédéric GOURIER, Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Marion BRAVO, Mme Joëlle ANGLADE, M. Bruno NOUGAYREDE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

26 Bis rue LLucia - Résiliation amiable et anticipée du bail emphytéotique avec ESH
Habitat Perpignan Méditerranée

M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

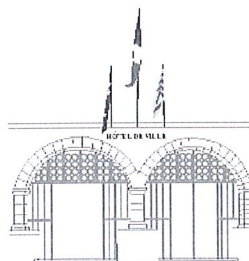
En date du 22 avril 1994, la Ville a consenti à l'Office Public HLM de la Ville le bail emphytéotique suivant :

Objet : immeuble sis 26 bis rue LLucia cadastré section AH n° 316 – maison d'habitation élevée de 2 étages sur rez-de-chaussée

Durée : 40 ans

Loyer : 15,24 € HT/mois

L'immeuble, libre d'occupation et faisant partie d'un îlot prioritaire au titre du NPNRU du quartier Saint Jacques, l'ESH Habitat Perpignan Méditerranée a sollicité par courrier du 26 septembre 2023 une résiliation anticipée du bail.



Il est aujourd'hui proposé de procéder à la résiliation amiable et anticipée du bail emphytéotique du 22 avril 1994 sans indemnisation.

Considérant l'intérêt de reprendre la pleine et entière propriété de cet immeuble inclus dans le périmètre du projet de réhabilitation de l'ilot 12 PA au titre du NPNRU, le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la résiliation amiable et anticipée du bail emphytéotique du 22 avril 1994 avec l'ESH Habitat Perpignan Méditerranée,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,
- 3) De prévoir la dépense au budget de la Ville.

OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

52 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20231219-183905-DE-1-1


Accusé reçu le : 04 JAN. 2024

Affiché le : 04 JAN. 2024

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du **19 DEC. 2023**

Pour le Maire
~~L'Adjoint délégué~~

Charles PONS